

Trasis élue meilleure entreprise de l'année 2025 !

Nous sommes fiers d'annoncer que Trasis a été élue Entreprise de l'Année 2025, une reconnaissance qui met en lumière notre expertise en médecine nucléaire et notre capacité d'innovation au service des patients.

Cette réussite est avant tout la nôtre. Elle récompense l'engagement et le professionnalisme que nous mettons chaque jour dans notre travail. Grâce à vous, notre entreprise continue de grandir et de rayonner à l'international.

Nous vous invitons à célébrer ceci durant un after work, le 24 novembre 2025 à 18 sur le site de Ans.



24 NOVEMBRE 2025

SUR LE SITE DE ANS

Mail Trasis



Objet: Bonne nouvelle ! Notre travail à porté ses fruits

Le lundi 21 novembre 2025

Chères collaboratrices, chers collaborateurs,

Nous sommes très heureux de vous annoncer que Trasis a été, en ce mois de novembre, élue Entreprise de l'Année 2025, une reconnaissance majeure dans le secteur des technologies médicales et des sciences de la vie.

Ce prix met en lumière la qualité de notre travail en médecine nucléaire, la fiabilité de nos solutions en radiopharmacie ainsi que notre capacité à innover au service du diagnostic. Il confirme également la place de Trasis parmi les acteurs de référence à l'échelle internationale et souligne notre développement.

Cette réussite est avant tout collective. Elle reflète l'engagement, le professionnalisme et l'expertise dont nous faisons preuve au quotidien. Grâce à notre implication, nos projets se concrétisent et contribuent directement à l'évolution des pratiques médicales, au bénéfice des patients et des professionnels de santé.

Afin de marquer cette étape importante, nous avons le plaisir de vous inviter à un afterwork :

**Vendredi 24 novembre 2025, dès 18h00
Sur le site de l'entreprise de Ans**

Ce moment convivial sera l'occasion de se retrouver, d'échanger et de célébrer ensemble cette belle réussite.

Nous espérons vous y voir nombreux.

Merci à toutes et à tous pour votre engagement,

La Direction de Trasis

**Gauthier
Philippart**